

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 41 (1949)
Heft: 7

Artikel: Ce que doit être la nouvelle internationale
Autor: Jouhaux, Léon
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384610>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à s'appuyer sur des fédérations professionnelles qui seules peuvent constituer à la longue la base inébranlable d'un syndicalisme vivant et créateur. Si la situation des secrétariats professionnels internationaux n'est pas exactement la même sur le plan mondial que celles des fédérations professionnelles sur le plan national, il n'en reste pas moins qu'il faut leur laisser assez d'autonomie pour qu'elles puissent accomplir un travail efficace! Si on leur mesurait parcimonieusement l'autonomie dans la nouvelle internationale syndicale, elles se cabreraient avec raison et le drame de la F. S. M. se répéterait, le pot de terre se briserait une fois de plus contre le pot de fer que constitue heureusement l'organisation de métier. C'est là une constatation agréable, car elle évitera de fâcheux mécomptes aux plus clairvoyants et, par répercussion, aux victimes innocentes des erreurs des grands!

Ce que doit être la nouvelle internationale

Par Léon Jouhaux

Je voudrais indiquer aux lecteurs de la *Revue syndicale suisse* quelques-unes des lignes fondamentales qui doivent être celles de la nouvelle organisation si elle veut non seulement être constituée, mais si elle veut vivre, si elle veut se développer et agir.

C'est pour la quatrième fois depuis mon entrée dans la vie syndicale que je participe à la constitution d'une internationale syndicale.

En 1910, nous reconstituons le Secrétariat syndical international coïncidant avec la rentrée de la Confédération générale du travail française et l'adhésion de l'American federation of labor.

En 1919, nous constituons la Fédération syndicale internationale.

En 1945, c'était la F. S. M. Et là je dois dire en toute honnêteté que, réfléchissant dans ma captivité, il n'était, à mes yeux, pas apparu nécessaire de substituer à l'ancienne F. S. I. une Fédération syndicale mondiale nouvelle. J'ose dire que si j'avais été libre au moment de la préparation de cette nouvelle organisation, je me serais opposé à cette substitution, car elle portait en elle les éléments de désagrégation dont nous sommes aujourd'hui tributaires, dont la moindre était le manque de confiance.

Et nous voici en 1949 et nous examinons les bases de la constitution d'une nouvelle internationale.

Je voudrais dire d'un seul mot combien il est indispensable que l'Organisation syndicale internationale se reconstitue. Depuis la rupture qui est intervenue, nous sommes dans l'angoisse et nous nous demandons ce qui va arriver. Ce qui va arriver, nous l'avons

déjà constaté dans les différents organismes internationaux auxquels nous participons : c'est l'audace nouvelle des éléments réactionnaires contre les conquêtes ouvrières. Ceux qui ont suivi les débats devant la Conférence internationale du travail actuelle se rendent compte que les éléments réactionnaires des différents gouvernements, et ceux aussi des organisations patronales, essayent de prendre leur revanche et de retirer aux travailleurs ce qu'ils ont été obligés de leur accorder.

C'est pourquoi il est indispensable que notre nouvelle organisation internationale se constitue sur des bases d'action déterminées dans la liberté. Mais si l'on doit respecter la liberté de chacun, il faut aussi que tous soient imprégnés d'un esprit de discipline qui est indispensable dans l'intérêt même du développement et de la puissance de notre mouvement ouvrier international.

L'esprit international exige que l'esprit national s'adapte aux nécessités internationales parce que si, dans une nouvelle organisation internationale, nous acceptions que les points de vue nationaux seuls déterminent les conditions de l'activité de chacun, nous irions à un nouvel échec complet. Il est donc indispensable que chacun plie son nationalisme aux besoins de l'action de l'internationale.

Une des raisons de la situation devant laquelle nous nous trouvons c'est l'hégémonie que certain courants et que certains pays ont essayé d'exercer dans la F. S. M.

Il y a quelque deux ans, je disais à une réunion du bureau de la F. S. M. : « Attention ! Si l'on ne revient pas à une notion plus exacte de la liberté et du libre développement des courants à l'intérieur de notre internationale, nous irons à de graves difficultés. »

Au lieu de s'atténuer, ces prédispositions hégémoniques se sont renforcées, et ceci plus particulièrement sur un point pourtant très important : les conditions dans lesquelles les secrétariats professionnels internationaux devaient devenir des éléments actifs de la F. S. M. On n'a pas voulu considérer que les S. P. I. devaient être un des éléments primordiaux de la politique générale de la F. S. M. et que, tout en observant une discipline d'action dans l'interprétation des décisions, ils devaient rester des organes indépendants dans leur activité professionnelle internationale.

On ne l'a pas compris, de même qu'on ne l'avait pas compris en 1919. Et cela me rappelle les luttes qui en découlèrent dans la F. S. I. et qui ont abouti au départ de Fimmen et à une certaine désagrégation dans le bureau de la F. S. I. presque identique à celle que nous avons constatée dans la F. S. M.

Les S. P. I. sont des éléments indispensables. Sans eux, il n'y a pas d'action syndicale internationale effective. Par conséquent, s'ils sont nécessaires à la vie et à l'activité de l'internationale syndicale, il est indispensable qu'ils soient non pas en dehors, mais à

l'intérieur de la Fédération syndicale internationale. Des organismes indépendants dans une certaine mesure, oui, mais partie intégrante de l'organisation internationale. Il faut que nous créions entre ces différents éléments la base d'unité d'action indispensable si nous voulons aboutir à des résultats.

La liberté est à la base de notre mouvement. Mais cela ne veut pas dire que chacun a le droit de faire ce qui lui plaît et surtout pas de contrecarrer l'action de la nouvelle organisation.

Nous avons déclaré que nous devons être indépendants à l'égard des partis politiques comme des gouvernements. Et cela ne veut certainement pas dire que certains membres auront le droit de rester des agents de leur gouvernement pour exprimer dans le sein de l'internationale leurs visées politiques.

Ce sont les deux grandes considérations qui sont les données principales du problème.

Nous devons reconstituer une nouvelle internationale syndicale parce que, dans le cas contraire, une à une toutes les conquêtes internationales disparaîtraient.

D'autre part, nous devons avoir une internationale pour lutter en faveur de la paix universelle, qui est à l'heure actuelle en grave danger, et aussi pour réaliser une des revendications formulées en 1945 lors de la constitution de la F. S. M. qui n'a pas été réalisée et qui est une des raisons de sa faiblesse: faire disparaître dans le monde les derniers vestiges du fascisme, condition essentielle à toute émancipation humaine.

Nous avons un intérêt majeur à ce que cette condition soit remplie non seulement à l'intérieur de l'internationale nouvelle, mais aussi dans les fédérations nationales la constituant.

Un certain engagement devrait être pris dans ce sens, afin que nous nous trouvions en face d'organisations *bona fide* avec lesquelles nous puissions collaborer.

Il faut aussi que notre nouvelle internationale ait un programme. On ne crée pas une organisation, quelle qu'elle soit, sans lui donner un programme. Les statuts, c'est bien; les dispositions financières sont nécessaires; mais un programme pour lequel une organisation est créée est indispensable. Si vous n'apportez pas, en face de nos adversaires, un programme constructif, vous ne ferez rien et la confusion continuera de régner dans les milieux ouvriers. La base d'une organisation démocratique doit être le respect de la liberté dans l'observance de la discipline générale. Nous devons demander de tous ceux qui participeront à notre nouvelle internationale d'être des organisations *bona fide*, libres et indépendantes.

Etablissons donc un programme qui permettra aux travailleurs de constater que leurs revendications sont retenues.

Et, afin d'exercer sur les travailleurs, l'attraction sympathique et déterminante d'une activité féconde, nous devons faire que notre

internationale, en plein accord avec les S. P. I., crée la force et la discipline que requiert la bonne marche de notre organisation.

Voilà les décisions qui devront être prises par le comité chargé de préparer le congrès constitutif de la nouvelle internationale syndicale.

Un point sur lequel j'insiste est qu'il est indispensable, au départ, qu'il n'y ait pas d'opposition entre l'action de l'internationale syndicale et l'action des S. P. I., car c'est de l'unité dans l'action que doit jaillir la puissance indispensable à la réalisation du programme sur lequel nous nous serons mis d'accord.

Nous ne devons pas permettre que le moindre soupçon plane sur notre internationale.

Nous devons être en mesure, ayant appelé tous ceux qui, sans distinction d'opinion ou de croyance, veulent être avec nous dans la bataille pour la défense des intérêts de tous les travailleurs et de la paix entre toutes les nations, de proclamer la sincérité des convictions et l'esprit solidariste de tous ceux que nous aurons admis.

Pour cela, il faut que nous proclamions hautement que notre nouvelle internationale est créée pour des réalisations de mieux-être et d'émancipation du travail, buts positifs et constructifs.

L'O. I. T. en mouvement

(Avril-juin 1949)

Plusieurs conférences internationales importantes se sont réunies, ce printemps, sous les auspices de l'O. I. T. La commission d'industrie du bâtiment a siégé à Rome, celle du charbon à Pittsburg et celle des transports internes à Bruxelles. La 4^e Conférence régionale des Etats d'Amérique s'est réunie à Montevideo et, enfin, du 7 juin au 2 juillet, la 32^e session de la Conférence internationale du travail a siégé au Palais des Nations, à Genève.

Parallèlement, l'activité normale du bureau s'est poursuivie dans divers domaines. Signalons notamment la création d'un centre de formation professionnelle en Inde, un cours pour moniteurs pour la formation des cadres au sein de l'entreprise (T. W. I.) organisé à Paris et les premiers travaux de la commission d'enquête au sujet des conditions de travail sur les navires marchands panaméens.

Le conflit entre l'I. T. F. et le Gouvernement du Panama

L'affaire de la marine marchande panaméenne fournit un exemple précis de la possibilité, pour le B. I. T., d'exercer une influence directe dans un secteur important de la vie ouvrière.